

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°18112025-04

Séance du 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry à partir de la délibération 18112025-02 - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUILVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile à partir de la délibération 18112025-02.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 10 novembre 2025

Secrétaire de séance : GANÉ Séverine

Objet : ACCEPTATION D'UN DON

Le Maire d'Asnières sur Vègre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.1121-4,

Vu la délibération n°05092023-02 du Conseil Municipal du 05 septembre 2023 autorisant M. le Maire à accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant le souhait de M. Drouet propriétaire de la chapelle de la Miséricorde du Mans, de donner à la commune d'Asnières sur Vègre, l'autel de sa chapelle, pour qu'il soit installé dans l'église Saint Hilaire. Pour rappel lors de la séance du 23 septembre 2025, Madame Barthelaix avait informé le Conseil Municipal du don de l'autel. Ce don a été rédigé sur le Procès-verbal du 23 septembre 2025,

Considérant l'accord du prêtre de la paroisse,

Considérant la volonté de la commune d'Asnières sur Vègre d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis LEMARIÉ

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20251118-18112025-04-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2025